



## Politique

### Diversité, équité et inclusion des étudiantes et des étudiants

#### Identification

Code : POL 012

Adoption : 3 septembre 2024

Révision :

#### Mise en contexte

Guidé par des valeurs d'ouverture et de reconnaissance des différences, le Collège Mathieu désire ancrer la diversité, l'équité et l'inclusion dans l'ensemble de ses actions afin d'encourager une culture de respect et de collaboration qui crée un milieu d'apprentissage stimulant et sécuritaire pour sa population étudiante et l'ensemble de ses membres.

#### Objet

La présente politique a pour objectif de créer une culture de diversité, d'équité et d'inclusion qui favorise, au sein de l'établissement, la création d'un milieu d'études, de travail et de vie inclusif et exempt, notamment, de discrimination, de racisme, de harcèlement, de stéréotypes, de préjugés et de xénophobie. En somme, la politique vise à promouvoir un milieu où la différence est acceptée, respectée et valorisée, et où des personnes de cultures et d'horizons divers apprennent à travailler ensemble et à se faire confiance.

## Définitions

Nous avons répertorié dans un lexique un certain nombre de termes propres à la question de la diversité, de l'équité et de l'inclusion, ainsi que leur définition. Ce lexique figure dans la dernière section de la présente politique

## Énoncé de la politique

La présente politique est un cadre de référence qui s'applique à tous les membres qui fréquentent le Collège, tant aux étudiantes et aux étudiants qu'aux membres du personnel ainsi qu'aux partenaires et aux fournisseurs qui font affaire avec l'établissement.

Dans le but d'assurer la mise en œuvre de cette politique, chacune et chacun des membres de la communauté du Collège doit adopter les comportements suivants :

- Respecter chaque membre de la communauté dans toute sa diversité;
- Faire preuve d'ouverture d'esprit, être à l'écoute des besoins d'autrui et savoir s'adapter aux réalités de chacune et de chacun;
- Proposer et mettre en place des mesures d'adaptation ou d'accommodement au bénéfice des personnes qui en font la demande;
- Remettre en question le statu quo de façon constructive ainsi que les processus et les pratiques en place qui ne seraient pas favorables à la diversité, à l'équité et à l'inclusion;
- Dénoncer toutes formes de discrimination fondées, notamment, sur l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité ou l'expression de genre, la race, l'origine ethnique, la religion ou tout autre motif cité dans la *Charte canadienne des droits et libertés* et dans le *Code des droits de la personne* de la Saskatchewan.

Par ailleurs, la mise en œuvre de la présente politique est également tributaire des autres politiques du Collège, qui doivent également respecter les principes de diversité, d'équité et d'inclusion. Ainsi, par la mise en place de cette politique, l'établissement s'engage à ce qui suit :

- Élaborer un plan d'action en matière de diversité, d'équité et d'inclusion, et en faire la promotion au sein de l'établissement;
- Mettre sur pied un comité consultatif dont le mandat consiste à examiner l'application des mesures permettant au Collège de favoriser l'atteinte de ses

- engagements en matière de diversité, d'équité et d'inclusion, et à formuler des recommandations à l'intention de l'équipe de direction du Collège;
- Intégrer la diversité, l'équité et l'inclusion dans les processus de planification de l'établissement;
  - Promouvoir la sensibilisation aux questions liées à la diversité, à l'équité et à l'inclusion, ainsi que la compréhension de ces questions grâce à des séances d'information, à des formations et à des activités participatives;
  - Évaluer l'incidence des politiques et des pratiques de travail de l'établissement afin de mettre en évidence des situations ou des comportements inappropriés, pour y mettre fin;
  - Prendre les mesures nécessaires pour corriger, dans un délai raisonnable, les situations ou les comportements inappropriés mis en évidence;
  - Veiller à ce que tous les membres de la population étudiante et du personnel ainsi que tous les partenaires externes soient traités équitablement et soient évalués ou jugés uniquement en fonction de leurs compétences et de leurs capacités;
  - Veiller à ce que les étudiantes et les étudiants reçoivent l'écoute et les outils appropriés pour pouvoir aborder et discuter en toute confiance des questions relatives à la diversité, à l'équité et à l'inclusion, qui les concernent;
  - Faire en sorte que des ajustements raisonnables soient apportés pour permettre aux étudiantes et aux étudiants ayant des besoins en lien avec la diversité, l'équité et l'inclusion, d'améliorer leur situation.

### **Demande de renseignements**

Pour de plus amples renseignements concernant la présente politique, veuillez vous adresser à l'administration du Collège.

### **LEXIQUE**

**Discrimination** : la discrimination se définit comme une conduite qui se manifeste par des paroles, des gestes, des actes ou des règles visant à exclure une personne, à inférioriser celle-ci ou à lui refuser certains droits en raison de sa race, de sa couleur, de son sexe, de son apparence physique, de son orientation sexuelle, de son état civil, de son âge sauf dans la mesure prévue par la loi, de sa religion, de ses convictions politiques, de sa langue, de son origine ethnique ou nationale, de sa condition sociale, de sa santé, d'une pathologie invalidante, d'une incapacité permanente ou encore de l'utilisation d'un moyen pour pallier de tels problèmes de santé.

**Diversité** : la diversité renvoie à la pluralité des expériences personnelles et professionnelles ainsi qu'aux différences entre les cultures. La notion reflète les différences en matière de race, de couleur, de lieu d'origine, de religion, de statut d'immigrant, de statut d'Autochtone, d'origine ethnique, de pathologie invalidante ou d'incapacité permanente, de sexe, d'orientation sexuelle, d'identité de genre et d'âge.

**Équité** : l'équité n'est pas la même chose que l'égalité. Elle consiste à donner aux gens ce dont ils ont besoin, d'une manière proportionnée à leur propre situation, afin de garantir à toutes et à tous un traitement juste et un accès aux mêmes possibilités. La notion réfère également aux efforts déployés par le Collège pour reconnaître et éliminer les possibles obstacles qui entravent la pleine participation de toutes et de tous aux différentes sphères d'activités de l'établissement.

**Expression de genre** : il s'agit des diverses manières dont une personne exprime ouvertement son genre, ce qui peut inclure ses comportements et son apparence, comme ses choix vestimentaires, sa coiffure, le port de maquillage, son langage corporel et sa voix. De plus, l'expression de genre inclut habituellement le choix d'un nom et d'un pronom pour se définir.

**Homophobie** : ce terme désigne la peur ou la haine de l'homosexualité, qui se manifeste souvent par des injures, de l'intimidation, de l'exclusion, des préjugés, de la discrimination ou de la violence.

**Inclusion** : l'inclusion est à la fois une philosophie et un ensemble de pratiques qui permettent à chaque personne de se sentir valorisée, confiante et en sécurité, de sorte qu'elle puisse réaliser son plein potentiel. C'est un engagement soutenu visant l'accueil, l'intégration, l'accompagnement et le cheminement.

**Préjugé** : le préjugé est une opinion adoptée sans examen et souvent imposée par le milieu ou l'éducation. C'est un jugement porté sur une personne, une opinion préconçue qu'on se fait de cette dernière sans même la connaître. C'est habituellement l'insécurité qui pousse une personne à entretenir des préjugés. Une personne qui entretient des préjugés tentera d'éviter les contacts avec l'objet de ces préjugés, de ses peurs, autoconfirmant ainsi ses croyances. Une personne ayant des préjugés sera toujours en mesure de trouver des preuves pour justifier ses pensées et son comportement.

**Racisme** : le racisme est une croyance selon laquelle les humains peuvent être divisés suivant une hiérarchie du pouvoir, en fonction de leurs différences de race et d'ethnicité.

Ainsi, certains groupes sont vus comme supérieurs à d'autres uniquement en raison de caractéristiques raciales ou ethniques. Le racisme est souvent exprimé sous forme de préjugés ou de discrimination.

**Stéréotypes** : il s'agit de caractéristiques que la société attribue à un groupe de personnes pour classer instinctivement celles-ci, par exemple, selon l'âge, le poids, la profession, la couleur de la peau ou le sexe.

**Transphobie** : ce terme désigne la peur ou la haine de toute transgression perçue des normes de genre, qui s'exprime souvent par des injures, de l'intimidation, de l'exclusion, des préjugés, de la discrimination ou de la violence. Les personnes transgenres ou perçues comme telles peuvent être la cible de transphobie.

**Xénophobie** : la xénophobie est une crainte, une peur, une aversion, un rejet, voire une haine de celui qui est perçu comme un étranger et de ce qui vient de l'étranger, parce que considéré comme menaçant un équilibre ou une harmonie locale. La xénophobie se caractérise par une dévalorisation de la différence, qui va souvent jusqu'à une limite extrême, et par une hostilité plus ou moins latente. Il s'agit d'un mécanisme visant à diminuer l'autre.